

## **FINANCEMENT DE PROJETS ACADEMIQUES – ANNEE SCOLAIRE 2025-2026**

---

**Instruction du 03 avril 2025 relative aux appels à projets pédagogiques et éducatifs : éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement, éducation artistique et culturelle, ouverture européenne et internationale, vie lycéenne et collégienne, lutte contre le décrochage scolaire.**

Rectorat de l'académie de Créteil  
Division des établissements  
Département de l'accompagnement et du suivi des politiques éducatives (DASPE)

Mél : [ce.daspe@ac-creteil.fr](mailto:ce.daspe@ac-creteil.fr)

4, rue Georges-Enesco  
94 010 Créteil Cedex  
[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

---

*Texte adressé à mesdames et messieurs les proviseurs des lycées, lycées professionnels, les directeurs d'EREA et de l'ERPD, mesdames et messieurs les principaux des collèges sous couvert de Mesdames et monsieur les inspecteurs d'académies, directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale.*

*Annexe :*

*- Annexe 1: tableau des appels à projets 2025-2026.*

---

La présente instruction a pour objet de préciser les modalités des différents appels à projet pédagogiques susceptibles d'être soutenus financièrement par le rectorat. Dans le cadre de son projet académique, l'académie de Créteil soutient les projets pédagogiques et éducatifs des établissements. Ce soutien prend la forme d'un accompagnement dans la mise en œuvre des projets et dans la délégation de subventions en euros. L'appel à projets éducation artistique et culturelle peut permettre la délégation d'IMP.

Vous trouverez dans le tableau en annexe toutes les informations relatives aux différents projets pédagogiques pour l'année scolaire 2025-2026 que le rectorat est susceptible de soutenir. Le calendrier (voir tableau en annexe) a été construit pour permettre aux établissements, dans la mesure du possible, de disposer des informations nécessaires à la mise en œuvre de leur(s) projet(s) dès le début de l'année scolaire. L'examen des projets selon les dispositifs (vie lycéenne et collégienne, éducation artistique et culturelle...) est indépendant les uns des autres. Un établissement peut donc présenter des projets sur différentes thématiques.

Le département de l'accompagnement et du suivi des politiques éducatives (DASPE) reste disponible pour répondre aux questions administratives relatives à ces appels à projet ([ce.daspe@ac-creteil.fr](mailto:ce.daspe@ac-creteil.fr)). Pour les questions relatives au fond des projets, il est conseillé de contacter les référents pédagogiques.

**Pour le recteur et par délégation,**

**La secrétaire générale adjointe en charge des politiques éducatives**

**Francette DALLE MESE**